Questions Citoyennes au Conseil municipal

LUNDI 09 NOVEMBRE 2026

HOTEL DE VILLE, SALLE DES DELIBERATIONS

N°	CIVILITE	THEME	QUESTION
1	Madame Clélia DELANOE	Tranquillité urbaine, santé et vivre ensemble	<u>Question posée par l'habitante, Mme Clélia DELANOE :</u> Bonjour, Tout d'abord merci pour votre implication auprès des habitants de Chambéry. Je souhaiterais savoir si le sujet de la tranquillité des riverains du boulevard de la Colonne pouvait être relancé. En effet, malgré les mesures prises été/automne 2025, nous sommes toujours dérangés par des nuisances sonores quasi quotidiennes, semaine et WE compris, plutôt le soir mais parfois dès le petit matin. Il s'agit toujours de groupes de personnes (la plupart ont des logements), dans des états d'ébriétés désolants, qui parlent très fort, écoutent de la musique, se disputent etc. Nous avons assisté plusieurs fois à des scènes de bagarres violentes. Le chien aboie aussi souvent. Cela dure jusque tard dans la nuit, gêne le sommeil de nos enfants, notre repos, et finit par impacter notre santé mentale. Lors de nos appels à la police en cas de bagarres ou débordements importants, rares sont les fois où une brigade s'est déplacée. Le carrefour market reste leur lieu de RDV. La vente d'alcool est-elle toujours interdite à partir de 20h? Nous avons bien conscience de la complexité du sujet, avec l'intrication de problématiques sociales, sanitaires (psychiatriques et addictologiques surtout) et d'ordre public mais notre qualité de vie est impactée et nous souhaiterions voir avancer le sujet et avoir des informations sur ce qui est entrepris auprès de ces personnes. Merci pour votre lecture

			Réponse de M. Oussama BOUAITA : Les questions relatives à la sécurité et à la tranquillité publiques, telles que celle que vous décrivez, retiennent toute l'attention de la municipalité, qui œuvre quotidiennement avec ses partenaires, chacun dans leur domaine de compétence, à la résolution ou à la réduction des troubles constatés par ses administrés. Je vous remercie donc pour votre signalement auquel je viens apporter ici des éléments de réponse. Il convient de rappeler tout d'abord que la mission d'accompagnement des personnes en errance, pour celles qui sont sans domicile fixe, relève de la compétence de l'Etat, et est confiée à l'association La SASSON. Lorsque vous rencontrez des nuisances sonores et de troubles à la salubrité et à la tranquillité publiques, il est important que vous puissiez les signaler à la police municipale en composant le 04 79 60 21 76. En cas de fait grave, telle qu'une rixe, une agression physique, une destruction de biens, une mise en danger de la vie d'autrui, il faut faire appel immédiatement aux forces de police nationale en composant le 17. Ainsi, la Police municipale est intervenue depuis le début de l'année 2026 61 fois sur le Boulevard de la Colonne, suite à des signalements effectués. La Ville est active sur ces sujets, en mobilisant les partenaires (dont l'Etat, la SASSON, le CCAS, le CHS, l'Etat, les forces de police, etc.) compétents pour la prise en charge des troubles à la tranquillité et dans le suivi et l'accompagnement des personnes en grande marginalité, y compris les personnes logées, afin de renforcer le suivi individuel de leurs situations et de les sensibiliser sur les bons usages des espaces publics. Dans son champ de compétences, la Ville agit : elle a poursuivi l'arrêté d'interdiction de la vente d'alcool dans un périmètre donné (dont le Boulevard de la Colonne) à partir de 20h, la Police Municipale passe régulièrement pour rappeler les droits et obligations des personnes pouvant se regrouper dans les espaces publics. Dans le cadre du CLSPDR (Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation), la Ville a également sollicité les partenaires pour des actions devant permettre de mieux connaître ces publics, et regarder, avec les acteurs compétents, quelles actions peuvent être mises en œuvre pour renforcer leur accompagnement. Ainsi, une subvention de 2 940 € a été attribuée à l'association Le Passage au Conseil Municipal de juillet dernier pour expérimentation d'aller vers, envers les personnes en situation de précarité ou de marginalité, se

			rassemblant sur les espaces publics du centre-ville. Cette expérimentation s'inscrit dans le cadre d'un partenariat avec la Ville, la SASSON, la Cantine Savoyarde et le CCAS. Je vous remercie pour votre sollicitation qui concerne une problématique connue et identifiée, dans un contexte économique national difficile qui contribue à accentuer les situations de précarité et de marginalisation. La municipalité est pleinement mobilisée sur ce sujet, tout en veillant à l'investissement des acteurs compétences sur ces sujets (Etat, partenaires associatifs…). Elle poursuit au quotidien son action pour concilier les enjeux de tranquillité publique et d'accompagnement des publics en situation de précarité.

2	Madame Marie MICHALLON	Enfance, éducation et jeunesse	<u>Question posée par Madame Marie-Paule MORISSET (en l'absence de l'habitante) :</u> L'aire de jeu du Square Aglietta est très petite et saturée. C'est à ma connaissance la seule à être rénovée dans l'hyper centre. Dans le Carré Curial elle a été démontée. Au Verney elle est très ancienne et partiellement démontée (plus de tobbogan). Où peuvent jouer les enfants ? Spécialement ceux de plus de 8 ans ? Pour eux c'est double peine. Habiter dans le centre, en immeuble, et ne pas avoir de lieu pour courir ou jouer. Oui, ces équipements sont chers, mais ce devrait être une priorité à l'heure où l'on déplore l'usage intensif du téléphone… D'autres travaux coûteux n'auraient-ils pas pu être différés pour cela ? En attendant, l'accès aux cours d'école le mercredi et le samedi serait peut-être à envisager ? <u>Réponse de Mme Isabelle JUNET :</u> Bonjour, Vous interrogez la collectivité sur l'état des aires de jeux du centre-ville dont certaines sont dégradées. Je comprends pleinement vos observations et partage votre constat concernant le manque de capacité d'accueil de certaines aires de jeux du centre-ville, ainsi que la vétusté de plusieurs équipements existants. C'est pourquoi, la Ville de Chambéry s'est engagée dans un schéma directeur des aires de jeux afin de garantir une offre équilibrée et de proximité à tous les habitants, dans tous les quartiers. Je souligne que la règlementation est extrêmement rigoureuse, pour des raisons évidentes de sécurité, concernant la qualité et la maintenant des aires de jeux dédiées aux enfants. La ville de Chambéry compte 314 jeux répartis sur 107 aires de jeux. Ce sont plus de 720 000€ qui ont été investis par la Ville depuis 2023 dans le cadre du schéma directeur des aires de jeux pour la rénovation complète ou la création de 7 aires de jeux, dans les différents quartiers de la ville, dont celui du centre avec l'aire du Square Aglietta. L'élaboration du Schéma directeur s'est également appuyée de fin 2023 à septembre 2024 sur une démarche de concertation citoyenne associant une centaine de parents et enfants, ainsi qu'un groupe

			de travail réunissant une dizaine d'assistantes maternelles, afin de recueillir les attentes et les besoins des usagers et de définir collectivement les orientations et le cahier des charges des futures aires de jeux. Les résultats de cette démarche sont accessibles sur le site internet https://participons.chambery.fr/ . Il y a aujourd'hui plus de 20 aires de jeux dans ce quartier du centre-ville. Je souhaite vous apporter les précisions suivantes sur les aires de jeux que vous citez. L'aire de jeux du Carré Curial a été déposée en 2023 car elle ne présentait plus un niveau de sureté permettant son utilisation et par ailleurs, elle faisait l'objet très régulièrement de dégradations et de salissures, ne permettant pas une garantie totale de l'hygiène. L'aire de jeux du square Aglietta a effectivement été complètement réaménagée en 2025 pour un montant de 96 000€ dans le cadre du schéma directeur. Cette aire constitue avant tout un équipement de proximité, pensé pour répondre aux besoins des enfants et des familles du secteur. Si elle propose aujourd'hui 19 fonctions ludiques, permettant de répondre à plusieurs tranches d'âge (pour les 1-8 ans), sa capacité d'accueil reste néanmoins limitée, avec environ 15 places de jeu simultanées. Son succès aujourd'hui atteste d'un aménagement répondant aux besoins, et effectivement, nous avons bien conscience que cette capacité peut parfois être atteinte, notamment aux heures de fréquentation les plus importantes. À l'échelle du centre-ville, notre réflexion porte donc également sur la complémentarité entre les équipements de proximité et des espaces plus importants, susceptibles d'accueillir davantage d'enfants et de proposer une offre ludique plus diversifiée. Il est envisagé, dans la poursuite du schéma directeur, de développer dans les prochaines années cette offre encore insuffisante dans le quartier. C'est le cas du projet d'extension du parc du Verney qui pourrait permettre de repenser également la place de l'aire de jeux et sa rénovation. Dans l'attente, toutes les options restent à l'étude. Au-delà des aires de jeux aménagées, les parcs et jardins de la Ville constituent également des espaces de loisirs et de détente accessibles aux enfants. Ils permettent des jeux et activités extérieurs. L'amélioration de l'offre ludique s'inscrit dans une démarche progressive, qui doit permettre de répondre au mieux aux besoins des enfants et des familles de la Ville de Chambéry, tout en tenant compte des contraintes de gestion et d'investissement liées à ce patrimoine.